



Temps partiel - retour temps plein

Par **onkko**, le **27/07/2021** à **20:16**

Bonjour,

Suite à une période difficile et sur avis de ma cadre de santé (je suis aide soignant), j'ai demandé un travail partiel à 80 % pour me reposer. Je suis maintenant beaucoup mieux et souhaite reprendre à temps plein.

Ma question est : l'employeur peut il refuser ma demande de réintégration a temps plein pr X raison ?

Cordialement.

Par **amajuris**, le **27/07/2021** à **20:33**

bonjour,

l'employeur dispose bien d'un droit à refuser la demande de passage d'un temps partiel à temps plein. Mais ce refus n'est en réalité possible que si l'entreprise ne compte au jour de la demande aucun poste équivalent disponible à temps plein.

En effet, les salariés à temps partiel bénéficient d'une priorité pour l'attribution d'un emploi à temps plein de leur catégorie professionnelle ou équivalente (ou même différente si un accord collectif le prévoit). Cette priorité marche pour un contrat à durée indéterminée (CDI) comme pour un contrat à durée déterminée (CDD).

soiurce:

passage-du-temps-partiel-a-temps-plein.htm

salutations

Par **onkko**, le **28/07/2021** à **17:57**

merci beaucoup Amajuris